



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chaumont, le 4 juillet 2023

Déclaration d'armes sur le nouveau système d'information

La préfecture de la Haute-Marne rappelle à tous les détenteurs d'une arme soumise à traçabilité, qu'ils doivent créer leur compte dans le nouveau système d'informations sur les armes (SIA) avant le 31 décembre 2023.

Pour ceux qui rencontreraient des difficultés, liées à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, la Préfecture et l'Office Français de la Biodiversité ont décidé de s'unir pour vous aider dans la démarche.

Ainsi, l'Office Français de la Biodiversité tiendra une permanence ce mercredi 5 juillet 2023, de 13h30 à 16 h45, en sous-préfecture de Saint-Dizier.

Les personnes intéressées doivent se munir :

- de leur permis de chasse ou de leur licence de tir pour les tireurs sportifs,
- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile,
- d'une adresse mail.

Toutes les infos sont consultables à partir du lien suivant : <https://urlz.fr/mAdQ>

Contact presse :

Lysiane BRISBARE – 06 86 80 52 55